

Monsieur le Président du Groupement
Professionnel des Banques du Maroc

11 / 16 9 1

8, Avenue Moulay Rachid
Espace Porte d'Anfa

-Casablanca-

Objet : Règlement des impôts et taxes au titre des importations de services.

Réf : Lettres de l'Office des Changes n^{os} 11/235 et 2/11 dès 02 Février et 05 Avril 2011.

Monsieur le Président,

Par lettres citées en référence, l'Office des Changes vous a invité à informer les intermédiaires agréés qu'ils sont autorisés à procéder au transfert des rémunérations découlant des contrats d'assistance technique ou de prestations de services et à n'exiger les justificatifs du paiement de l'impôt correspondant qu'à l'issue du délai réglementaire prévu en la matière. Toutefois les requérants désirant bénéficier de cette facilité doivent souscrire un engagement de justifier le paiement des impôts et taxes au titre des transferts effectués à ce titre.

A cet égard, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir préciser aux intermédiaires agréés que, désormais, le transfert des rémunérations sus-indiquées doit être effectué sur présentation du contrat d'importation de services et ce, selon les cas de figure ci-après :

➤ si le paiement de la retenue à la source incombe au prestataire de services étranger, les intermédiaires agréés ne peuvent procéder qu'au transfert de 90% du montant facturé ;


➤ si le paiement de la retenue à la source incombe à la société marocaine, les intermédiaires agréés peuvent procéder au transfert de 100% du montant facturé, étant précisé que l'entreprise requérante doit fournir à l'intermédiaire agréé un engagement en vertu duquel elle s'oblige à se conformer scrupuleusement aux dispositions législatives et réglementaires relatives au paiement des impôts et taxes dus.

H.F./...

Les intermédiaires agréés sont tenus de faire parvenir à l'Office des changes un compte rendu trimestriel faisant ressortir les transferts effectués au titre des opérations d'importation de services conformément au modèle joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir procéder à une large diffusion des termes de la présente lettre auprès des banques intermédiaires agréées et des opérateurs concernés.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Office des changes

Signé : Jaouad HAMRI

Intermédiaire Agréé :
Agence :
N° d'immatriculation :

**Compte rendu trimestriel des transferts effectués
au titre d'opérations d'importation de services**
Lettre de l'Office des Changes n°du.....
Trimestre duau

Entité Marocaine	RC	Centre	Nature de l'opération	Montant facturé	Montant transféré*

48

*Au cas où la retenue à la source est à la charge de l'entreprise marocaine, joindre copies des engagements souscrits dans ce cadre.